

REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE VAUDOISE

1. Organisation

- 1.1 Chaque club vaudois peut inscrire une ou plusieurs équipes en Coupe vaudoise.
- 1.2 Le comité est souverain pour l'organisation administrative et technique de cette coupe, ainsi que pour son déroulement. Il tranchera également tout litige sans possibilité de recours.
- 1.3 La Coupe vaudoise se joue une fois par année et en une seule catégorie.

2. Equipe et joueurs

- 2.1 Une équipe se compose de 3 joueurs dont le classement total **en points Elo n'excède pas 3045pts au mois défini dans la lettre d'inscription**. Pour l'inscription de l'équipe, il faut indiquer le nom, le prénom et le classement d'au moins 3 joueurs. Un joueur inscrit dans une équipe ne peut pas jouer dans une autre équipe.
- 2.2 Un joueur non-inscrit ne peut être remplaçant que dans une équipe et son classement ne peut pas être supérieur à celui du joueur qu'il remplace.
- 2.3 Chaque joueur licencié et non-licencié peut faire partie d'une équipe du club où il appartient principalement.
- 2.4 Le joueur non-licencié est classé à **630pts (D1)**, à moins qu'il ait été licencié au cours des 5 années antérieures, auquel cas son classement sera diminué **selon le règlement sportif de STT**. (*50 pts après la première saison, 80 points la seconde et 100 au total après la troisième.*)
- 2.5 Chaque joueur sera inscrit selon son classement correspondant dans la catégorie messieurs.

3. Système de jeu

- 3.1 La Coupe vaudoise se dispute sur plusieurs tours entre mars et juin, selon le système de " poule " pour le premier tour. Ensuite, les deux premières équipes de chaque poule se rencontrent dans un tableau à 16 par élimination directe.
- 3.2 Toutes les parties d'une rencontre se disputent **au meilleur des 5 sets**.
- 3.3 Toutes les parties d'une rencontre se disputent avec handicap, équivalent à la différence des classements des joueurs.
- 3.4 Le joueur avec le classement supérieur commence chaque set avec le nombre de point égal à la différence des classements en négatif.
- 3.5 Les parties ont lieu dans l'ordre fixé par les feuilles de match du championnat par équipe, à l'exclusion du double qui n'est pas joué.
- 3.6 Dans le système de " poule ", l'équipe gagnant par 9/0, 8/1, 7/2 se voit attribuer 3 points et celle perdant sur ces scores n'en totalise aucun. L'équipe gagnant par 6/3 ou 5/4 se voit attribuer 2 points et celle perdant 1 point.
- 3.7 Dans le système par " élimination directe ", l'équipe gagnant 5 matchs passe le tour, les rencontres suivantes n'étant pas à être disputées.

- 3.8 En cas d'égalité de points au classement final des poules de qualification, les équipes seront départagées
- par le quotient des sets gagnés et perdus
 - par le quotient des points gagnés et perdus
- Seuls les matches opposant directement les équipes à égalité de points sont pris en considération.

4. **Feuilles de match et balles**

- 4.1 Un seul exemplaire de la feuille de match doit être envoyé dans les 24 heures suivant le match à l'adresse (e-mails acceptés format PDF) indiquée sur la feuille des inscriptions.
- 4.2 Toutes les marques de balles agréées par la STT sont acceptées.

5. **Tableau**

- 5.1 Le comité ou toute représentation de celui-ci dûment mandaté élabore le tableau de coupe qui sera envoyé à chaque équipe inscrite.
- 5.2 Une équipe du club détenteur de la coupe sera classée tête de série.
- 5.3 La place des autres équipes sur le tableau est déterminée sur la base du total du classement des 3 meilleurs joueurs inscrits.
- 5.4 Les équipes d'un même club ne se rencontrent pas dans la même poule, dans la mesure du possible.

6. **Convocation**

- 6.1 A chaque tour (poule et tour final) correspond une semaine durant laquelle toutes les rencontres correspondantes doivent obligatoirement être disputées sans possibilité de renvoi.
- 6.2 Pour chaque tour (poule et tour final), l'équipe recevante est tirée au sort.
- 6.3 Chaque club doit communiquer au comité, pour chacune des équipes inscrites, le soir de la semaine (du lundi au vendredi) et l'heure du début des rencontres à domicile. Ces indications seront transmises à chaque équipe avec le tableau de coupe et vaudront comme convocation.
- 6.4 La personne s'occupant des feuilles de match envoie, à la fin des poules de qualification et au début de chaque semaine qui suit chaque tour final, un tableau à jour à toutes les équipes encore en lice.

7. **Finance d'inscription et challenge**

- 7.1 Un montant de 10.- par équipe sera perçu.
- 7.2 Un challenge, récompensant le 1er de la coupe vaudoise, sera acquis par le club qui le gagnera trois fois en cinq ans.

Adopté par le comité provisoire le 4 octobre 1995.

J.-P. Festeau

Roger Fontenille

Léonard Estève

Président du comité

Point 3.2 modifié par C. Letsch le 24 février 2004

Point 3.6, 3.8, 4.1 modifié par J. Ming le 21 février 2013, Point 2.1 et 2.4 suite à l'AG 2015